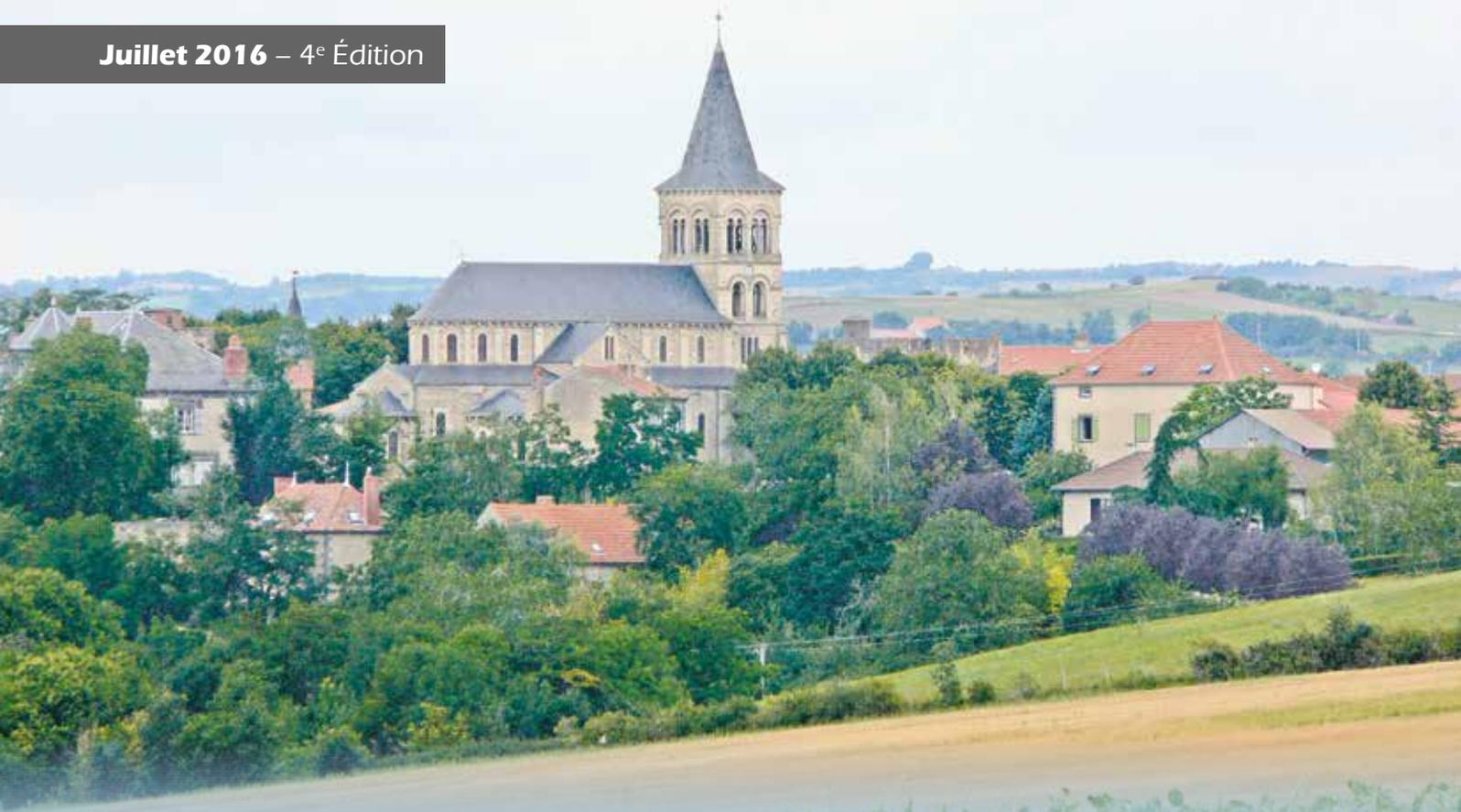


Aubiat



Infos de nos *Villages*

Juillet 2016 – 4^e Édition



Renseignements utiles

Mairie d'Aubiat

Horaires ouverture secrétariat

★ Lundi

de 8h à 12h

★ Mardi et Jeudi

de 14h à 18h

★ Vendredi

de 8h à 12h

Permanences des Élus

M. le Maire :
mardi de 18h à 19h

M. le Maire
ou un adjoint :
samedi de 10h à 12h

Numéros URGENCE

Gendarmerie Aigueperse **17**

Pompiers C.P.I. Aigueperse **18**

Samu **15**

E.D.F. sécurité – dépannage

Riom 04 73 38 02 33

GDF 04 73 34 55 55

SEMERAP

service des eaux et égouts

04 73 93 25 09

Enseignement secondaire

- Collège Diderot (public)

Aigueperse

04 73 63 66 95

- Collège Saint-Louis

Aigueperse

04 73 63 60 82

Infirmiers (ères)

- Mesdames

LARTICHAUX

et SEGUIN

Le Cheix

04 73 97 20 99

- DEGARDIN

Aigueperse

04 73 63 79 48

- MARION

Aigueperse

04 73 63 77 66

Dentistes

- STEENE

Le Cheix

04 73 97 26 61

- DALLEL-GOUDIER

Martine

Aigueperse

Tél. 04 73 63 69 05

- LEPINOIS Sylvie

Aigueperse

Tél./Fax 04 73 63 63 80

Masseurs kinésithérapeutes

- COLIN-PEYRIN

Le Cheix

04 73 97 60 66

- FLEURY

Aigueperse

04 73 63 66 06

- ROQUES

Aigueperse

04 73 63 62 47

Pharmaciens

- CORNET

Le Cheix

04 73 97 24 08

- AUGIER

Aigueperse

04 73 63 60 22

Vétérinaire

- Vétérinaire des

Côtes des Combrailles

Combronde

04 73 67 05 77

Médecins

- Dr CHARRAS-REAL

Aigueperse

04 73 63 76 85

- Dr DE GANS

Aigueperse

04 73 63 62 53

- Dr DELAUME

Aigueperse

04 73 63 64 92

- Dr DRUET

Aigueperse

04 73 86 30 56

- Dr LAFONT

Le Cheix

04 73 97 27 40

- Dr PARRAIN

Aigueperse

04 73 63 69 89

SOS GARDES France - Appelez le 3915 : Plate-forme téléphonique vous donnant infos médecins, pharmacie, dentistes... de garde le week-end et jours fériés.



Vadot
IMPRIMERIE
TYPO - OFFSET - NUMÉRIQUE

Calendriers sportifs, Brochures, Affiches,
Plaques de guidon, Flèches PVC...
et toujours là pour toutes vos impressions
petits, moyens et grands tirages

Combronde • 04 73 97 17 19
www.vadot.fr

PROFESSIONNELS
&
PARTICULIERS



S.P.L. 63
GARAGE - TRAVAUX PUBLICS
04 73 63 35 42

RD 2144
BEAUREGARD VENDON www.spl63.fr



SICARAPPAM
Coopérative Agricole
de plantes aromatiques
et médicinales biologiques
Pas de vente directe

Place des Batailles – 63260 AUBIAT
Tél. 04.73.97.28.33 – contact@sicarappam.com
Site internet : www.sicarappam.com



**VIDANGES
GAUME**

- Assainissement • Fosses septiques • Fosses d'aisance • Puits perdus •
- Piscines • Bacs à graisse • Nettoyage haute-pression des sols •
- Pompes station • Débouchage et curage (conduits toute nature) •

ZA Les Combes – RN9 – 03110 BROUT-VERNET
TÉL. 04 70 58 25 79 FAX 04 70 56 86 84



VAL GEOVAL

Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD

à Riom : 04 73 38 30 98
riom@geoval.info



Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous

Ces derniers mois, nous avons traité de nombreux dossiers: la voirie et le pluvial rue de l'Étang Bazin, la réfection du chemin des Fossés, l'extension et l'enfouissement des réseaux à Aubiat, de plus nous sommes en pleine réflexion sur le dossier de la nouvelle mairie.

Le programme d'assainissement de Persignat traîne dans le temps en raison d'incompréhensions avec l'entreprise en charge des branchements en partie privée. Les travaux de réalisation de la station d'épuration et des réseaux se sont bien déroulés cet hiver mais depuis le printemps, les branchements en partie privé n'ont pu être réalisés que partiellement, pour des raisons de coûts et d'indisponibilité de l'entreprise. Cette dernière, nous a assuré reprendre les travaux le 18 juillet et terminer l'ensemble de l'assainissement du bourg pour la fin de l'année 2016. Je sais que cette situation a généré de nombreuses insatisfactions auprès de certains d'entre vous, je tenais personnellement à m'en excuser.

Nous avons décidé de confier à deux experts, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de deux projets importants pour la commune. Le premier pour le programme de lotissement des Vallières, où un permis d'aménager devrait être déposé avant la fin de l'année 2016, le second pour l'étude de la nouvelle mairie. Cette étude devra nous permettre de faire des choix d'implantation de l'opération par rapport à nos besoins et surtout nos moyens ainsi que de consulter les cabinets d'architecture. Les travaux seront programmés en 2017 après avoir déposé les dossiers de demande de subventions avant le 15 décembre 2016. Nous espérons pouvoir obtenir, 30 % de subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal), puis 30 % de l'État dans le cadre de la DETR. Le plan de financement sera complété par les recettes attendues de la vente des lots sur le terrain des Vallières et par un emprunt à long terme.

Dans le cadre de ce lotissement de 9 lots, nous aimerions pouvoir accorder la priorité aux habitants de notre commune ou à leurs enfants souhaitant acquérir un terrain. Si vous ou vos proches êtes intéressés par un lot, vous pouvez d'ores et déjà vous porter candidat, cependant l'acquisition ne pourra se faire qu'à l'été 2017.

Dans l'attente de vous retrouver pour la fête nationale qui aura lieu le 13 juillet au soir ou à la fête patronale d'Aubiat, les 9, 10 et 11 septembre prochain, je voudrais vous alerter sur les conflits naissants à cause de petites incivilités liées à un manque de respect d'autrui. Pensez à vos voisins, en cas de tonte du jardin, en cas d'écobuage, de manifestations sonores... Ne faites pas supporter aux autres ce que vous n'accepteriez pas !

Bon été et bonnes vacances à toutes et à tous,

Stéphane Bardin



Sommaire

Mot du Maire.....	3
INFOS Mairie.....	4-6
Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipaux	7-10
Commissions	11-13
INFOS Associations.....	13-15
Histoire de nos villages	16-17
Écoles.....	18
Les TAP/NAP.....	19

Couverture :

Vues de notre commune

Magazine semestriel édité

par la commune d'Aubiat.

Juillet 2016

Réalisation,

régie et impression :

Imprimerie Vadot

107, av. Étienne-Clémentel

63460 Combronde

04 73 97 17 19

contact@vadot.fr

www.vadot.fr

Ont participé à la rédaction :

Stéphane Bardin, Christelle Albert,

Sandra Pinon, Éliane Quinet,

Nicole Lhoste et Carmen Fuentes

Remerciements : L'équipe de la rédaction remercie tous les annonceurs présents dans cette édition, sans qui le financement de ce bulletin, couvert en grande partie par la publicité, n'aurait pas été possible. Bonne lecture !

INFOS Mairie



FÊTE NATIONALE Mercredi 13 Juillet 2016

La municipalité invite
les Habitants de la Commune
à un vin d'honneur.

Chazelles à 18h30 à la Salle Madeleine
de Chazelles,

Persignat à 19h30 à la Place du Lavoir,
Aubiat à 20h30 au Préau

du Centre Associatif.
Centre Associatif

Repas Dansant
organisé par l'amicale
des sapeurs-pompiers.

Visite de Monsieur le Sous-préfet François Valembos, aux élus de la commune d'Aubiat.

L'équipe municipale représentée par Monsieur le Maire, Stéphane Bardin, ses adjoints et conseillers municipaux ont accueilli Monsieur François Valembos, sous-préfet. Cette visite de courtoisie, dans un premier temps, a permis à monsieur le sous-préfet de revenir brièvement sur son parcours et de faire connaissance de certain des élus de la commune. Cette rencontre était également l'occasion d'évoquer avec le sous-préfet les différents projets d'aménagement prévus d'une nouvelle mairie, les travaux d'assainissement sur le village de Persignat, l'aménagement du bourg d'Aubiat... Les élus communaux ont pu débattre sur différents sujets actuels comme la délinquance, ainsi que la loi NOTRe et les conséquences sur le devenir de la communauté de communes Nord Limagne.

Cette rencontre s'est conclue par une visite guidée, du bourg d'Aubiat et des bâtiments communaux.



Vœux du Maire

AUBIAT, vendredi 7 janvier à 18h30, au centre associatif, le maire Stéphane Bardin, accompagné de son équipe municipale, a présenté ses vœux à l'assemblée, constituée par les nombreux membres des commissions, les représentants des associations et tout le personnel communal.

Dans son discours Stéphane Bardin a retracé un rapide bilan positif de 2015 remerciant chaleureusement les acteurs de la vie associative et municipale. Il a félicité tout le personnel pour le travail accompli au sein de l'équipe technique et administrative, ainsi que le personnel des écoles. Il a également remercié les membres du conseil municipal pour leur précieuse et efficace collaboration.



Après le rappel des actions réalisées au cours de l'année écoulée sur la voirie, l'assainissement, les écoles, il a annoncé quelques projets qui devraient voir le jour en 2016 : nouvelle mairie, poursuite de l'assainissement sur le village de Persignat, travaux sur le pluvial à Chazelles...

Pour terminer, le maire et son conseil municipal ont offert aux employés un petit cadeau et invité l'assemblée à partager la traditionnelle galette des rois.

Au revoir les CM2

Huit enfants de CM2, de l'école Martha-Beker, nous quittent pour le grand saut au collège. Pour l'occasion, monsieur le Maire, les élus chargés de affaires scolaires, les maîtresses, le personnel école et TAP, de madame la Principale du Collège Diderot, ainsi que des parents étaient présent pour leur souhaiter à toutes et tous une bonne rentrée en 6^e. Mais avant cela, bien sûr les félicitations pour leur travail en primaire étaient d'usage. Et aussi et surtout des encouragements pour la suite et de très bonnes vacances cet été ! Avant de se quitter des petits cadeaux souvenir étaient distribués aux CM2 et un goûter offert à tous les enfants de CE/CM par la société Scolarest (Compass).





Carte d'identité

La validité de la carte d'identité nationale passe de 10 à 15 ans uniquement pour les personnes majeurs dont les cartes ont été établies entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

La prolongation de ces cartes ne sera valable que sur le territoire français, se fera automatiquement et sans démarche administrative.



Démarche civique

Le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté ».

Tu vas avoir 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.



La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



CCAS : COMITÉ CONSULTATIF SOCIAL

Composition à compter du 21 mars 2016, suite à la dissolution du CCAS

Membres désignés parmi les élus

BARDIN Stéphane
AURIER Evelyne
QUINET Eliane
LHOSTE Nicole
RICHARD Charles
BOUHER Emmanuel

Personnes de la société civile

ERNEST Ludivine
PAZYNIAK Brigitte
MATHIVAT Guy
BOSSARON Liliane
SEGUIN Eliane
BARDON Jeanine
ROCHE Yvette

Etat civil

NAISSANCES

à Aubiat :

MARTIN Rafaël, le 31/05/2016
LAGOUTTE Farel, le 09/06/2016

à Chazelles :

VESVRES KOLARIC Léa, le 12/02/2016
SERVOIR Mathieu, le 31/03/2016
GALLARDO Gaspard, le 02/04/2016

à Persignat :

RAMADASAN Timo, le 08/01/2016

DÉCÈS

SCHILLACI Sauveur, le 01/01/2016
JAFFEUX Marie-Thérèse, le 28/01/2016
BONJEAN Antoinette, le 15/02/2016
SEGUIN Lucie, le 20/02/2016
MICHET Éva, le 12/04/2016
POUZERATTE Robert, le 13/05/2016
DROZ VINCENT Bernard, le 31/05/2016
GATIGNOL Maurice, le 10/06/2016

Présentation des nouveaux employés



TAP et Cantine

Service technique

Les nouveaux temps périscolaires (NAP/TAP) étant instaurés depuis septembre 2014, une nouvelle organisation était nécessaire pour une meilleure qualité de service. Deux agents en contrat aidé (CAE*) : Sandra Perier et Morgane Tixier, sont venues renforcer l'équipe Cantine et TAP.

Embauche au 1^{er} mai 2016 de Philippe Payot en remplacement de Dominique Conil, parti à la retraite en novembre 2015.

*Qu'est-ce qu'un contrat CAE/CUI ?

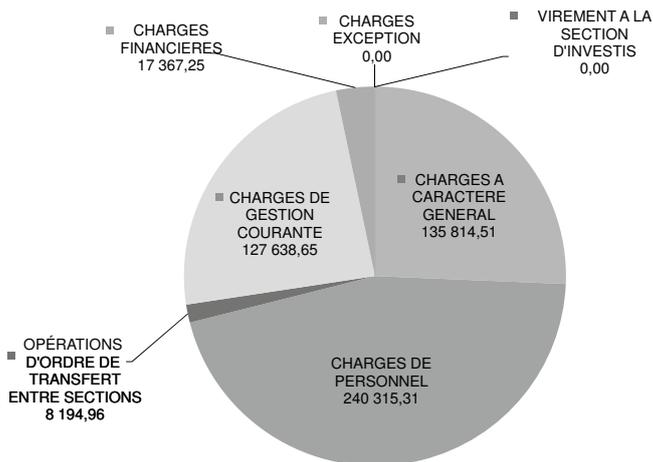
Le contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat de travail de droit privé, alliant formation et aide financière. Il est constitué par la loi N° 2008-1249 du premier décembre 2008 et mise en vigueur depuis le premier janvier 2010. Il permet de favoriser l'introduction des personnes en besoin d'emploi au monde professionnel. Le contrat unique d'insertion regroupe le contrat initiative emploi (CUI-CIE) relatif au secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) relatif au secteur non marchand, faisant ainsi disparaître les CI-RMA et contrats d'avenir. L'employeur qui désire embaucher une personne dans le cadre d'un contrat unique d'insertion doit obligatoirement établir une convention individuelle entre lui, le bénéficiaire, et un tiers (l'État, pôle emploi, un organisme participant au service public de l'emploi, le président du conseil général). Cette convention permet de définir les engagements de chaque partie avant de procéder à la signature du contrat de travail établi entre l'employeur et le bénéficiaire de la convention individuelle. À ce titre, l'employeur bénéficie d'une aide financière en provenance de l'État dont le montant et la durée sont variables. De plus, il profite d'une exonération au titre des charges sociales qui concernent l'ensemble des heures rémunérées.



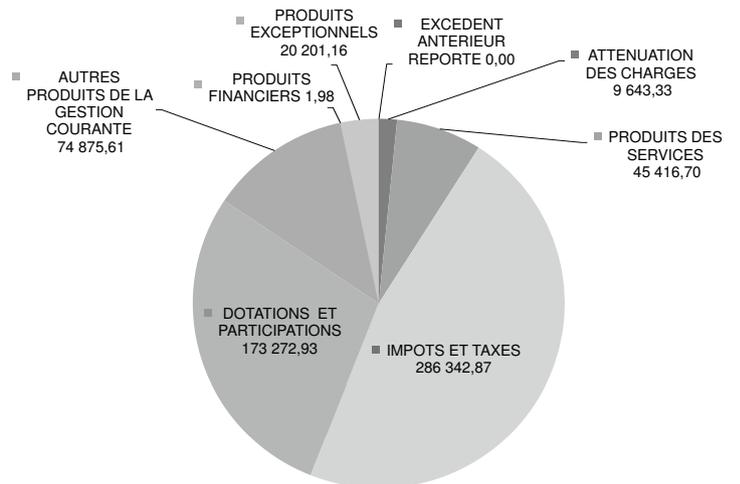
INFOS Mairie

Compte administratif 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Réalisations 2015

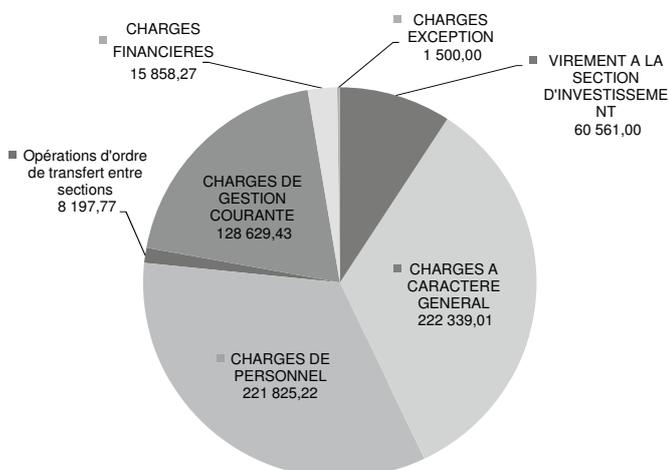


RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Réalisations 2015

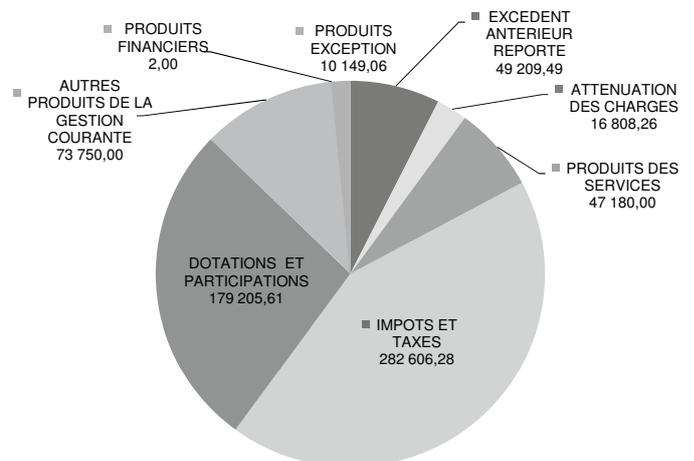


Budget de Fonctionnement 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Prévisions 2016



RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Prévisions 2016



Séminaire

Une journée de réflexion pour l'équipe municipale

Samedi 23 janvier, l'équipe municipale d'Aubiat s'est réunie en séminaire. Une journée entière consacrée à la réflexion commune, afin de renforcer la cohésion interne et optimiser les attentes des habitants. Des points ont été faits sur les bâtiments communaux, les projets de campagne, les orientations fiscales et budgétaires, l'environnement administratif de la commune. Les élus ont pu débattre sur chaque thème et échanger leurs idées. Cela a permis de dégager les principaux enjeux de la fin de mandat, voir même au delà. De plus, ces échanges ont permis d'apporter à chacun une vision, à court et moyen terme, des projets et des évolutions nécessaires de la commune d'Aubiat. Ce séminaire fut très instructif et très riche, il a permis à chacun de s'exprimer, d'échanger et de donner son avis personnel sur le fonctionnement, les commissions, les moyens mis en place, leurs positions au sein du conseil municipal.



➤ 14 décembre 2015

• TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Détermination du montant du raccordement au réseau : les travaux relatifs à la construction de la première tranche de réseaux au village de Persignat sont en cours de réalisation. Le raccordement au réseau pour le bourg d'Aubiat et le village de Persignat est d'un coût de branchement de 800 € (prix forfaitaire), à compter du 15 décembre 2015. Il est précisé que cette somme pourra être versée en deux fois (écart de 6 mois).

• CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR

Le recensement général de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il est nécessaire de prévoir le recrutement de deux agents recenseurs, vacataires, pour besoin occasionnel, à temps non complet pour la période du 7 janvier au 21 février inclus et de fixer forfaitairement la rémunération. La fonction d'agent recenseur requière un certain nombre de qualités : disponibilité, niveau d'étude suffisant, capacité relationnelle, discrétion, stabilité dans la fonction, ordre et méthode et ténacité.

• INSTALLATION ÉCLAIRAGES avec détecteurs jardin école Aubiat - pose détecteur hall mairie - réfection éclairage cave mairie

Approbation du devis de l'entreprise A2EG d'un montant de 1 004 €, soit 1 204,80 € TTC, pour l'installation de deux éclairages avec détecteurs dans le jardin de l'École d'Aubiat ainsi qu'un détecteur dans le hall de la Mairie et refaire l'installation électrique de la cave de la Mairie.

• INDEMNITÉS DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Année 2015 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer la somme de 140,44 € (montant brut) soit 128,02 € (montant net), en faveur de M^{me} SCHLECK, précise que cette indemnité est soumise à la CSG, au RDS et au 1 % solidarité, et que l'ensemble de ces sommes sera mandaté à l'article 6225 de la section de fonctionnement du budget communal 2015.

• AUGMENTATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Année 2016 : le Conseil Municipal décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE, soit une augmentation de 0,02 %/un an.

• AUTORISATIONS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, l'exécutif de la

collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Il convient donc de profiter de ces dispositions qui permettent la poursuite des opérations d'investissement durant le début d'année.

• ALSH

> Avenant à la convention de partenariat

Dans cette convention, les articles suivants sont ainsi modifiés :

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La phrase suivante « La commune reste l'employeur de cet/ces agent/s durant la durée de la convention » est modifiée comme suit « La commune reste l'employeur de cet/ces agent/s durant la durée de la convention, mais il/s est/sont sous la responsabilité fonctionnelle de la collectivité d'accueil ».

ARTICLE 3 – OBLIGATION DE LA CCNL

La phrase suivante « La CCNL reste l'employeur de cet/ces agent/s durant la durée de la convention » est modifiée comme suit « La CCNL reste l'employeur de cet/ces agent/s durant la durée de la convention, mais il/s est/sont sous la responsabilité fonctionnelle de la collectivité d'accueil ».

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

• APPARTEMENT ANCIEN PRESBYTÈRE

2, rue Neuve - 1^{er} étage

Résiliation bail M. HUMBERT Dominique : le souhait du locataire serait de voir le préavis ramené à 1 mois. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le préavis à 2 mois, soit le 10/02/2016 et charge M. le Maire d'informer le locataire de cette décision et lui donne tous pouvoirs pour émettre les titres de recette correspondants aux loyers de janvier et février 2016.

• DELIBERATIONS & INFOS DIVERS

> Regroupement de commande – Fourrière animale. 111 communes en regroupement pour un forfait de 1 € TTC par habitant, une délibération aura lieu au mois de mars 2016.

> ALSH – Convention commune avec la COMCOM. Rappel : Nadège Beaufol et Amandine Peyronnin mise à disposition par la COMCOM sur la commune d'Aubiat et Véronique Savy mise à disposition à la COMCOM par la commune d'Aubiat.

Extraits des Comptes-rendus

> Acquisition de Pièges à Ragondin : La commune réfléchit à l'achat de pièges à Ragondin afin de mettre à disposition des exploitants agricoles et aux personnes qui en font la demande.

➤ 22 février 2016

• FIC (Fond d'Intervention Communale)

> Programmation 2016 - 2018

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du Conseil Départemental en date du 24 décembre 2015 et explique les nouvelles modalités du fond d'intervention communale 2016-2018. Pour la commune, les programmes suivants pourraient être inscrits :
- 1^{re} année - 2016 : voirie et accessibilité (stationnement) pour un total de 15 702,53 € HT,
- 2^e année - 2017 : mairie (projet exceptionnel) pour 500 000 € HT,
- 3^e année - 2018 : bâtiments communaux (accessibilité) pour un montant de 33 500 € HT.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORD LIMAGNE.

> Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Le 10 novembre 2015, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour évaluer les charges transférées concernant la compétence « accueils de loisirs ». Ce rapport a été diffusé auprès des communes.

> Modification libre du montant des attributions de compensation suite au transfert de la compétence ALSH. Le Conseil communautaire s'est réuni en janvier 2016 et a voté à l'unanimité l'écroulement du montant des charges transférées de 60 %, de réduire à zéro les charges transférées pour les communes d'Artonne, Bussières-et-Pruns et Saint-Agoulin, n'ayant pas porté elles mêmes des centres de loisirs, de lisser sur deux années 2016 et 2017 le rattrapage des charges de l'année 2015. Cette décision devant être confirmée par un vote concordant des conseils municipaux, après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges de novembre 2015.

ASSAINISSEMENT

Village de Persignat - Contrôle des travaux sur le réseau - Approbation du devis. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les devis SUEZ ENVIRONNEMENT SAVAC pour un total de 11 720 € HT soit 14 064 € TTC pour les trois tranches.

EXTENSION RÉSEAU EAUX USÉES

Raccordement rue de la Garde - Approbation du devis. Dans le cadre du permis de construire accordé pour l'immeuble 11 rue de la Garde à Aubiat, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau communal d'eau usée. Le Conseil municipal approuve le devis IRRMANN-PAPON pour un montant total de

2 148,68 € HT et précise que la dépense sera inscrite au budget communal 2016 - opération « extension réseau d'eau usées » et que le point branchement particulier de 470,99 € HT est laissé à la charge du demandeur.

SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Conformité des installations dans le cadre d'une vente ou d'une réhabilitation. Suite à l'allongement du délai pour la création de l'assainissement collectif du village de Chazelles, probablement une dizaine d'années, le Conseil Municipal décide que les assainissements individuels devront être aux normes, y compris pour les immeubles situées dans le zonage d'assainissement collectif, en cas de vente ou de réhabilitation, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour appliquer cette mesure.

LOCATION APPARTEMENT

> 2 rue Neuve - 2^e étage.
L'appartement situé au 2^e étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, est vacant depuis le 10/02/2016. Le Conseil Municipal consent à louer à M. PARIS Edwich cet appartement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2016, pour un montant total de 419,40 €/mois (stationnement et charges comprises). M. PARIS devant réaliser dans cet appartement des travaux (réfection peinture), le montant du premier loyer (mois de mars 2016) sera diminué de 149,40 €. M. le Maire à tous pouvoir pour établir le bail et le signer.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Après avoir pris connaissance du courrier de la Préfecture signalant que la répartition des indemnités du Maire et des Adjointes n'étaient pas conformes au code générale des communes, après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir l'enveloppe financière mensuelle telle que définie dans la délibération 33/2014 du 19/05/2014.

AUVERGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Installation WIFIMAX

Convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public non routier. M. le Maire expose le projet de convention entre la Commune et Auvergne Très Haut Débit pour l'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public non routier suite aux installations Wifimax sur la Commune d'Aubiat et donne lecture des différents articles de la convention.

➤ 21 Mars 2016

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE > Dissolution du CCAS - création d'un comité consultatif social

Suite à la lettre de M. le Sous-préfet du 16/02/2016 portant sur l'appellation « Commission sociale » et faisant référence à l'article L2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal décide

la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Aubiat, la clôture du budget CCAS et la reprise des résultats dans le budget de la Commune - exercice 2016, de gérer en direct la compétence action sociale de proximité, la création d'un comité consultatif social comprenant des membres désignés parmi les élus et des personnes de la société civile et l'annulation de la délibération n° 06/2016 en date du 25/01/2016.

EXTENSION RÉSEAU EAUX USÉES

> Raccordement rue de la Garde - Approbation du devis : Il convient de reprendre la délibération n° 22/2016 (erreur de frappe), en date du 22/02/2016 de la manière suivante :
M. le Maire expose que dans le cadre du permis de construire pour l'immeuble 11 rue de la Garde à Aubiat, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau communal d'eaux usées. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, approuve le devis IRRMANN-PAPON pour un montant total de 2 697,82 € HT, dont le branchement particulier de 470,99 € HT est laissé à la charge du riverain et un montant de 2 148,68 € HT à charge pour la commune, précise que la dépense sera inscrite au budget assainissement 2016 et annule la délibération 22/2016.

EXERCICE 2015

> COMMUNE & ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion. (Dressé par le Receveur municipal) : Après la présentation du budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M^{me} COLAS et M^{me} SCHLECK, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

> COMMUNE

Affectation du résultat comptable : Le Compte Administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 874,10 €, M. le Maire propose d'affecter cette somme au budget 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2015 de la manière suivante :



- RI - article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé 55 873 €.
- RF - article 002 - excédent de fonctionnement reporté 48 001,10 €.

> ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat comptable : Le Compte Administratif 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 978,10 €. M. le Maire propose de reprendre ces sommes au budget 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- DI - article 001 - déficit d'investissement reporté 113 680,77 €.
- DF - article 002 - déficit de fonctionnement reporté 7 157,81 €.

APPROBATION DES COMPTES

ADMINISTRATIFS - COMMUNE & ASSAINISSEMENT

Exercice 2015 : Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M^{me} Evelyne AURIER, doyenne d'âge, délibérant sur les comptes administratifs (commune et assainissement) 2015, dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés.

COMITÉ CONSULTATIF SOCIAL

Composition à compter du 21 mars 2016, suite à la dissolution du CCAS.

Membres désignés parmi les élus :

BARDIN Stéphane
AURIER Evelyne
QUINET Eliane
LHOSTE Nicole
RICHARD Charles
BOUHIER Emmanuel

➤ 11 avril 2016

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DES TAXES DIRECTES LOCALES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2016

Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 : après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide la variante suivante : Taxe d'habitation + 1 %, Foncier bâti + 1 %, Foncier non bâti 0.00 %, précise que compte tenu d'un produit fiscal attendu de 247 719 €, le coefficient de variation s'établit à 1.007460 et détermine ainsi les taux pour 2016 : Taxe d'habitation 10,07 % (86 612 €), Foncier

bâti 16,01 % (98 798 €)... 249 567 € et Foncier non bâti 79,50 % (64 157 €).

SUBVENTIONS COMMUNALES

Exercice 2016

Subventions d'équipement versées par la Commune pour un total de 6 410 €.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE Fonctionnement = 1 500 € - COOPÉRATIVE SCOLAIRE Subvention exceptionnelle (voyage) = 1 000 € - ADMR = 160 € - AMICALE CHASSEURS AUBIAT = 160 € - CIE SAPEURS POMPIERS = 160 € - CIE SAPEURS POMPIERS (14 Juillet) = 1 000 € - AMTA = 160 € - MUSIC'AUBIAT = 160 € - ANCIENS COMBATTANTS = 160 € - ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS = 160 € - COMITÉ DES FÊTES = 1 000 € - CLUB VIOLETTES ET JONQUILLES = 160 € - SOCIÉTÉ DE CHASSE CHAZELLES = 160,00 € - SOCIÉTÉ DE PÊCHE = 160 € - APE = 160 € - CLUB VIOLETTES ET JONQUILLES (Subvention exceptionnelle) = 150 €.

Une subvention de fonctionnement fixe de 100 € sera accordée aux écoles de sports qui en feront la demande, l'école de sports devra se trouver sur le territoire communal, 5 élèves minimum de la Commune d'Aubiat devront être inscrits dans cette école.

RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CRÉDIT - AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE France.

> Budget communal

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune d'Aubiat décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit pour un montant maximum de 100 000 € sur 12 mois, au Taux de référence EURIBOR 3 mois.

ASSAINISSEMENT PERSIGNAT

Construction 2^e tranche de réseaux

Demande de Prêt PSPL/PCV : Les travaux de construction de la 2^e tranche du réseau d'assainissement au village de Persignat s'élève à 153 000 € HT (183 600 € TTC). Une demande de Prêt PSPL/PCV d'un montant total de 110 000 € est lancée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont la durée d'amortissement est de 30 ans.

RUE DE L'ÉTANG BAZIN - CHAZELLES

Remplacement des canalisations sur réseau existant et Extension réseau eaux pluviales et branchements particuliers.

Lancement des travaux - Partie haute. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour passer commande auprès de l'Entreprise COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE - AGENCE DE LEMPDES pour un montant de 39 192 € HT (47 030,40 € TTC).

EXTENSION DU RÉSEAU

D'EAU POTABLE

> Rue du Château d'eau - Approbation des devis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les devis présentés de SEMERAP n° DV16-00391 de 4 153,71 € HT soit 4 984,45 € TTC et IRRMANN-PAPON SAS n° I-160054 de 4 332,66 € HT soit 5 199,19 € TTC.

OUTILLAGE - DESHERBAGE

ÉCOLOGIQUE.

> Acquisition collective (Commune d'Artonne) - Approbation des devis. Après les démarches entreprises avec la Commune d'Artonne pour l'acquisition de matériel permettant la réduction des usages de pesticides.

AMÉNAGEMENT DE TRAVERSE

AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

RD 22 - RD 443.

> Demande de subvention au conseil général du Puy-de-Dôme : Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière sert à financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière en privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers dans la traverse des communes. Le Conseil Municipal, approuve l'estimation sommaire de 9 948,72 € HT - 11 938,46 € TTC pour l'installation de coussins berlinois aux entrées du bourg d'Aubiat et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention au titre des amendes de police.

S N C F - PROJET D'INSTALLATION

D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS

REGIONAUX

> Autorisation permanente d'occupation des lieux. Le Conseil Municipal, autorise la SNCF quant à l'installation d'un distributeur de billets régionaux à la halte ferroviaire d'Aubiat, ce dispositif serait installé de manière permanente sur le domaine public communal, à côté de l'abri. Une surface de 2 m² serait nécessaire.

NOUVELLE MAIRIE - MISSION

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

> Choix du prestataire : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition DELTA CONSEILS pour un montant de 9 000 € HT, 10 800 € TTC, rappelle que les crédits sont inscrits au budget communal 2016 - opération « Nouvelle Mairie » et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour instruire ce dossier.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE

COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ

NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS

Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipaux

> Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes. Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur et d'approuver l'adhésion de la Commune d'AUBIAT au dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine la Commune d'AUBIAT est propriétaire ou locataire.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAD DE RIOM-LIMAGNE.

Le Comité syndical du SIAD de RIOM-LIMAGNE a approuvé à l'unanimité la modification des statuts présentés par sa présidente et portant sur le changement de siège social de ce syndicat transféré, suite à l'acquisition des locaux au 13 avenue Georges Gershwin 63200 RIOM. Les collectivités adhérentes ont un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

➤ 9 MAI 2016

INVESTISSEMENT 2016

> Emprunt FC TVA. Pour financer les travaux relatifs aux investissements de l'exercice 2016 et dans l'attente du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA., il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 29000 € auprès de la caisse régionale de crédit agricole pour un taux fixe annuel de 0,90 % et d'un remboursement en 2 ans à échéance annuelle. Le conseil municipal, décide de demander l'attribution de ce prêt, prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances, donne tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt.

ASSAINISSEMENT

> Persignat - Construction de la 2^e tranche de réseaux – Emprunt FC TVA. Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 71 000 €, dans l'attente du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA. Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole l'attribution d'un prêt d'un montant de 71 000 €, à un Taux fixe annuel de 0,90 %, le remboursement sur 2 ans à échéances annuelles, prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obli-

gatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et confère toute délégation utile à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

> Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL/PCV. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur les travaux de restauration de la station d'épuration du bourg d'Aubiat, la construction de la station d'épuration et de la 2^e tranche de réseaux au village de Persignat, détermine la durée d'amortissement de 30 ans pour le financement de la construction de la 2^e tranche de réseaux et demande à M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant de 110 000 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds.

LOTISSEMENT Les Vallières.

> Mission assistance à maîtrise d'ouvrage - Choix du prestataire. M. le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 quant à la décision de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de création d'un lotissement chemin des Vallières au village de Chazelles sur le terrain communal cadastré section YK n° 125 « Champ Tixier ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition Cyril REVEL – SAS Conceptions Urbaines pour un montant de 4 000 € HT, par lots soit 4 800 € TTC, les moyens commerciaux mis en œuvre et l'accompagnement jusqu'à l'acte de vente chez le Notaire semblent des services nécessaires pour la Commune d'Aubiat. Le montant de 4 000 € HT par lot, soit un total maximum de 36 000 € HT, est justifié, rappelle que les crédits sont inscrits au budget lotissement 2016 et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour instruire ce dossier.

LOCATION APPARTEMENT

1^{er} étage – 2, rue Neuve.

L'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, est vacant depuis le 10/02/2016. Le Conseil Municipal consent à louer à M^{me} JAFFEUX Marie-Agnès l'appartement situé au 1^{er} étage pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2016, pour un montant total de 298,57 €/mois qui comprend un loyer de 2970,84 €/an soit 247,57 €/mois, un loyer de stationnement de 312 €/an soit 26 €/mois et des charges de 300 €/an soit 25 €/mois et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour établir le bail et le signer.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE pour l'aménagement de la Haute-Morge

Adhésion de la Commune de Saint-Bonnet-près-Riom. Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Haute-Morge.

INSTITUT DE BEAUTE.

> Projet d'installation d'un escalier et autorisation permanente d'occupation des lieux.

M. le Maire informe les élus du projet de M^{me} Delhomme quant à l'installation d'un escalier dans le cadre de son projet d'ouverture d'un institut de beauté sur Persignat commune d'Aubiat. Le Conseil Municipal autorise de manière permanente l'occupation de cette partie du domaine public communal, à Persignat, 2, rue du Four Banal. Cette autorisation est liée à l'activité de l'institut de beauté de M^{me} Delhomme. Les stationnements sur le domaine public seront tolérés, sans toutefois en réserver l'exclusivité à l'activité de M^{me} Delhomme,

AVIS SUR SDCI

> Schéma départemental de coopération intercommunale.

Le projet de SDCI notifié par la préfète du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République doit désormais être engagé, Le Conseil Municipal approuve la fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « des Côteaux de Randan », et « Limagne Bords d'Allier », même s'il regrette que les arguments de la délibération 90/2015 ne soient pas retenus dans le nouveau projet de SDCI.

SEMERAP

Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie - Avenant n°1. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition de la SEMERAP concernant le contrôle des poteaux d'incendie sur la Commune d'Aubiat et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour instruire ce dossier et notamment pour signer l'avenant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE

REMPLACEMENT VESTIMENTAIRE

> Accident de Travail : Suite à l'accident de travail de M^{me} Audrey BELGRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour la prise en charge des frais de remplacement vestimentaire suite à sa chute dans la cour de l'école, pour un montant de 150 € TTC.

DIVERS

> Assainissement Persignat – domaines privés : 16 branchements sans devis ont été effectués par la société SPL. Les habitants ne sont pas sollicités et la commune en est destinataire. Des devis ne sont pas respectés par la société SPL, les élus doivent les rencontrer.

Commissions

Commission Bien vivre

La commission Bien Vivre se réunit régulièrement depuis septembre 2014, elle est ouverte à tous. Vous y êtes cordialement invités. Les membres de cette commission s'y activent pour créer des liens, de la solidarité et de la bonne humeur entre les habitants de la commune. Au fil des discussions et des ateliers participatifs, les membres ont eu l'idée de deux premières actions concrètes : vous avez peut-être remarqué au printemps de drôles de plantations dans certains parterres et bacs : des plantes comestibles ! Des petits fruits, des herbes aromatiques, des légumes... L'idée est de susciter l'étonnement et les échanges autour de ces plantations : les entretenir, partager la nourriture. Pourquoi ne pas mettre devant votre porte ou sur le rebord de votre fenêtre des plantes à donner ? Cette action est inspirée du mouvement Incroyables Comestibles (<http://www.incredible-edible.info>) qui se développe un peu partout dans le monde.

L'action à venir est l'organisation de la deuxième gratiféria d'Aubiat. Le 14 juillet 2016 de 10h à 17h à l'Ancienne Mairie d'Aubiat. Une gratiféria est un marché, où tout est gratuit, où l'on peut donner des objets ou en prendre, proposer des services et en recevoir d'autres librement... En toute simplicité, le jour de la gratiféria vous êtes libre d'apporter tout ce que vous voulez et de repartir avec ce qui vous plaît. Les affaires qui n'auront pas été choisies en fin de journée seront données à l'association caritative Les Mains Ouvertes. Les affaires déposées doivent être en bon état. On peut déposer et/ou prendre à tout moment de la journée. Vous n'aurez pas de stand à tenir, toutes les affaires sont mises en commun et triées par catégories.

Une buvette-cafette sera ouverte dès 12h, composée de ce que chacun y aura donné à boire et à manger.

Parlez-en autour de vous, la gratiféria est ouverte à tous ! Pour plus d'information, vous pouvez appeler au 06 87 67 90 86.



Incroyables comestibles



La charte du Bien Vivre à Aubiat / Chazelles / Persignat

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie sont des sujets à respecter pour vivre dans un cadre de vie en adéquation avec tous les citoyens.

> Le bruit

***Je fais la fête en respectant le voisinage, le règlement de police impose le silence au-delà de 22h. Exceptionnellement lors d'une fête avertissez tout simplement vos voisins.**

***Pour tous travaux extérieurs, tondeuse, motoculteur... respecter les jours et heures autorisées : du lundi au vendredi : 8 h-12 h / 14 h-19 h 30 ; samedi : 9 h-12 h / 14 h-19 h ; dimanche & jours fériés : 10 h-12 h**

***Je suis propriétaire de chien et je souhaite que mon voisin le trouve sympathique. Dans ce cas je le laisse pas divaguer et le laisse pas aboyer en permanence cela perturbe le voisinage et l'ordre public.**

> Véhicule

***Je réduis ma vitesse dans les villages, respecte les panneaux de signalisation.**

***Je respecte les places de stationnement**

> Collecte ordures ménagères

***Je sors et rentre ma poubelle au bon moment**

> Arbres, arbustes, haies

***Chaque propriétaire est tenu de procéder à l'élagage des arbres situés sur sa propriété et en bord de voirie.**

Commissions

Commission Entretien et Embellissement

Cette année encore la commission « Entretien et Embellissement », œuvre pour le renouveau des parterres, des buses et des jardinières... À tour de rôle, nous sommes plusieurs à gratter la terre et bientôt ce sera une nouvelle floraison sur la commune pour la saison.



Commission Aménagement Bourg Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2016

La commission est favorable pour l'installation de six coussins berlinois sur la commune, soit sur les trois entrées de bourg (deux coussins par entrée) Rue de la Garde, Rue Neuve et Rue des Batailles. En effet, pour le début d'année 2016, nous souhaitons profiter de la subvention « amende de police » d'un montant maximum de 15000 € HT (50 % de subvention).

Nous avons, au préalable, demandé des devis à SIGNAUX-GIROD et MIC-SIGNALOC. Le Conseil Municipal du 11 avril 2016 a adopté à l'unanimité le devis de MIC-SIGNALOC d'un montant de 11 938,48 € TTC

Vu le prix de la pose, la commission propose d'attendre la réfection de la couche de roulement prévue par le Conseil Départemental. L'épaisseur d'enrobé doit être de 10 cm minimum pour une bonne implantation de ces coussins.

Il faut bien réfléchir aux positionnements de ces « dos d'âne », ils doivent être en zone 30 km/h et éloignés des radars pédagogiques.

Pour l'entrée du bourg par la rue Neuve, la commission propose une période d'observation de l'efficacité du radar pédagogique, si ce radar

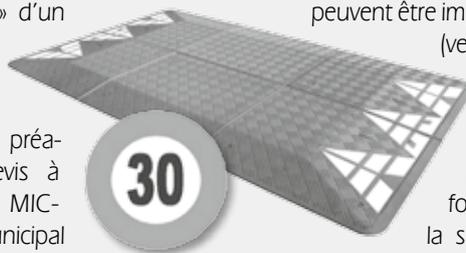
devait être déplacé rue des Batailles il faudra étudier l'opportunité de deux systèmes consécutifs (radar et coussins).

Les deux premiers coussins peuvent être installés sur la rue Neuve (entre la rue des Carcailloux et le chemin des fossés). Deux autres peuvent être implantés sur la rue des batailles (vers l'entrée Est). L'entrée côté

rue de la garde (en venant d'Artonne) ne paraît pas justifiée. En effet, il serait possible de profiter de l'enfouissement du réseau et de la suppression du poteau électrique, pour mettre un « haricot »

lors de la réfection de la couche de roulement. Une étude par la DTT peut être envisagée, cet aménagement pourra faire l'objet d'une subvention d'amende de police en 2017. Donc, l'implantation des deux derniers coussins sur Chazelles entre l'école et la place des Tilleuls paraît intéressante.

Pour finir, nous avons informé la commission sur les démarches de la mairie pour l'amélioration des réseaux des différents opérateurs de la téléphonie mobile. Courrier à notre députée et contact avec Orange pour faire bouger les choses.



Commission Voirie



1



2



3



4



5



6

- 1 : Réfection du chemin la Raynaude / la Gare
- 2 : Première tranche de travaux du pluvial rue de l'Étang Bazin, sortie de Chazelles en direction d'Aigueperse
- 3 : Curage des fossés au sud des Vallières, Chazelles
- 4 : Démonstration arrasage de bas-côtés de route par la société Alexandre (Clerlande)
- 5 : Travaux du pluvial rue de l'Étang Bazin à Chazelles
- 6 : Seconde tranche du pluvial rue de l'Étang Bazin, Chazelles

Commissions

Commission Assainissement

Des nouvelles des deux projets phares de notre mandat.

> Nouvelle mairie

L'assistant à maîtrise d'ouvrage M. Bonnet (Delta conseils) travaille sur ce dossier depuis début mai. Sa mission est de réaliser les relevés de l'ensemble des bâtiments autour du Centre Associatif, de rédiger le cahier des charges et de lancer l'appel d'offres. Il doit aussi faire la synthèse des travaux des commissions concernées pour rédiger un programme fonctionnel définissant les locaux, les surfaces, les destinations, les équipements...

Après la finalisation du choix du lieu (ancienne mairie ou granges) il faudra préparer le lancement de l'appel d'offres pour une publication en juillet. Le projet doit être approuvé par le conseil municipal cet automne pour un début des travaux courant 2017.

> Lotissement des Vallières à Chazelles

Rappelons que la commercialisation des lots de terrains à bâtir doit permettre à la commune de financer une partie de la nouvelle mairie.

Le conseil municipal a décidé de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à M. Revel (Conceptions urbaines). Sa mission est de lancer les appels d'offres pour les travaux de bornage et d'études préalables à la demande de permis d'aménager, de suivre la réalisation des travaux de viabilisation et de gérer la commercialisation.

L'appel d'offre pour les premières phases aura lieu en juin. Si tout se passe bien la durée minimale de la procédure est de 12 mois.

> Assainissement collectif du village de Persignat

La station d'épuration est terminée ainsi que les deux premières tranches du réseau. Une partie des branchements a été réalisée, pour les suivantes, après accord des particuliers concernés, les travaux doivent redémarrer en juin.

Après avoir constaté que l'entreprise SPL réalisait les travaux en partie privée sans devis et sans le consentement des propriétaires et de la municipalité, qui s'est vue contrainte d'interrompre ces travaux afin de redéfinir une méthode d'intervention normale.

Des courriers ont été distribués aux futurs usagers avec des explications sur les sommes prises en charge et les éventuels compléments à acquitter à l'entreprise en cas d'accord du devis. Les habitants ont le libre choix de réaliser leurs travaux eux-mêmes ou par une autre entreprise dans le délai de deux ans.

La commune a demandé au Conseil Départemental l'autorisation d'anticiper la réalisation de la dernière tranche des travaux (secteur Condamines) en 2016. En cas d'accord l'assainissement du village de Persignat pourrait être terminé cette fin d'année.



Construction de la station d'Épuration à Persignat

INFOS Associations

Liste des Présidents d'associations

ASSOCIATIONS	CONTACT
ADMR	Paul CHARBONNIER
Anciens Combattants	Evelyne AURIER
Amicale des Chasseurs d'Aubiat	Stéphane BARDIN
Amicale des sapeurs pompiers	Frédéric BERGER
APE AUBIAT - CHAZELLES	Audrey CHABRIER
Chef de corps - Centre d'intervention Aubiat Artonne	Franck VICHY
Club Violettes et Jonquilles	Guy MATHIVAT
Comité des Fêtes	Fabien PINON
MATERCOOP	M. & M ^{me} BOUHIER
Moto Tourisme d'Aubiat (AMTA)	José FUENTES
Music AUBIAT	Guy MATHIVAT
Ovalimagne	Éric SERRE
Société de chasse Nature et Environnement de CHAZELLES	Luc CHAPUT
SPACE 63	Michel BERNARD
SPORTS ET LOISIRS	Brigitte PAZYNIK
Société de Pêche	Jean-Jacques PARRET

Calendriers des Manifestations

Comité des Fêtes du vendredi 9 au dimanche 11 septembre		
Vendredi 9 à 20h30	Place de l'Église d'Aubiat	Retraite aux flambeaux avec feu d'artifice
Samedi 10 à 8h00	Préaux de la salle des fêtes d'Aubiat	Tripes et pieds de cochons
Samedi 10 à 20h00	Salle des fêtes	Repas dansant avec orchestre Y'A QU'A DANSER (années 80) Info et réservation au 06 75 47 83 11 (Séverine) ou 06 59 91 81 56 (Fabien) ou 06 50 54 11 59 (Jocelyne)
Dimanche 11 à 8h00	Centre d'Aubiat	Exposition voitures anciennes + brocante + Animations musicales
Les 3 jours		Fête foraine, snack, buvette
Club Violettes et Jonquilles		
Dimanche 16 octobre à 12h00	Centre Associatif	Repas dansant
Mardi 15 novembre à 14h00	Centre Associatif	Concours de belote



INFOS Associations

APE

Carnaval réussi pour les enfants de l'Ecole d'Aubiat/Chazelles



L'APE d'Aubiat/Chazelles avait réuni samedi 12 mars une cinquantaine d'enfants et leurs parents pour son carnaval.

L'après midi a débuté par un lâcher de ballons multicolores, suivi d'un défilé dans les rues du village et s'est terminé par un goûter gourmand animé par des stands de maquillage, sculptures de ballons et coloriages, sur des rythmes musicaux endiablés. Les bénéficiaires de cette manifestation permettront de participer à l'achat de matériel pédagogique, sorties scolaires, livres...

L'APE tient à remercier la mairie pour le prêt de la salle des fêtes et tous les parents disponibles qui ont permis que cet après midi soit une réussite.



Barbecue

L'Association des Parents d'Élèves de l'école Aubiat/Chazelles a organisé un barbecue le 24 juin, à l'issue du spectacle des enfants préparé par l'équipe pédagogique.

L'année scolaire s'est terminée une nouvelle fois dans une ambiance chaleureuse et festive, les enfants ont eu le plaisir de s'amuser dans les deux structures gonflables mises à leur disposition pour la soirée.

Cette manifestation comme d'autres requiert des «bonnes volontés» pour aider à l'organisation et au bon déroulement des événements, nous renouvelons notre appel aux parents afin qu'ils s'engagent à nos côtés de façon à pérenniser l'APE pour les années futures.

Andrey Chabrier, Présidente de l'APE Aubiat/Chazelles

Club « Violettes et Jonquilles »

- **6 février** : C'est dans une salle comble pour le **concours de belote** que 82 équipes se sont gentiment affrontées tout au long de l'après-midi.
- **27 février** : Une autre catégorie de joueurs s'était donnée rendez-vous pour le traditionnel **loto**. Tout le monde était très attentif à l'annonce des numéros pour tenter de gagner l'ordinateur, le bon d'achat de 200 €, la cave à vin ou la tablette tactile et les autres lots mis en jeu.
- **14 avril** : C'est en présence de Jeannine Bon, présidente départementale de Générations Mouvement, Claude Boilon, conseiller départemental, Stéphane Bardin, maire de la commune, que **le club a fêté ses 30 ans**. Après une rétrospective des années passées, Guy Mathivat, président du club s'est vu remettre le diplôme d'honneur des Aînés Ruraux du Puy-de-Dôme. Jeannette Dumazet fut nommée membre d'honneur pour sa fidélité au club depuis sa création. Après le verre de l'amitié, et pour le plaisir de tous, clowns et mimes ont animé l'après-midi.

Les personnes intéressées par les activités du club (belote, pétanque, sorties etc.)

**peuvent se renseigner au
04 73 97 24 37 - 06 72 64 94 71**



Loto du club, le 27 février



Sortie à Saugues



Repas du Club le 14 avril – Jeannette Dumazet nommée membre d'honneur



AMTA :

Succès de la 9^e virée d'Aubiat

La 9^e virée d'Aubiat organisée par l'Association Moto Tourisme d'Aubiat (A.M.T.A.) qui a eu lieu le 18 juin dernier, a encore une fois remporté un franc succès. 180 motos bien encadrées par des membres de l'AMTA ont pris le départ pour une balade de 260 km à travers les Monts du Bourbonnais. Après avoir découvert le bocage bourbonnais, les motards ont pris une pause café au village de Charroux et se sont ensuite dirigés vers les Monts du Bourbonnais où le repas de midi les attendait dans la commune de Châtel-Montagne. Après une pause bien méritée, ils sont repartis en direction du château de Busset. Ils se sont regroupés pour une arrivée triomphale en traversant tous ensemble Persignat, Chazelles, Aigueperse et Aubiat.

Les participants, venus de toute la France, ont apprécié le parcours et la diversité des paysages, ils ont souligné la qualité de l'organisation et la convivialité de cette journée.

La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur autour d'un bœuf à la broche et d'une soirée dansante animée par DISCO 63. Les participants ont pu commander un dvd de la balade vendu au profit de l'association SOURIRES pour les enfants du Cambodge.

Tous les membres de l'Association Moto Tourisme d'Aubiat (A.M.T.A) remercient, très sincèrement, Stéphane Bardin, Maire d'Aubiat, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, pour leurs soutiens et la mise à disposition des structures de la commune.



Amicale des Chasseurs d'Aubiat

Assemblée générale – 5 juin 2016



Volcantul'm



Nouvellement installée sur la base ULM de Aubiat/Sardon, l'association VOLCANTUL' M (prononcer *volcan tu l'aimes*) se destine à faire découvrir le patrimoine auvergnat au moyen d'un aéronef Ultra Léger Motorisé. L'ULM utilisé comme un moyen d'observation permet aux passagers de découvrir notre environnement naturel pour en appréhender toute la beauté mais aussi la fragilité. Le deuxième objectif recherché, à travers ces vols, est d'inciter les passagers à la nécessité vitale de préserver le milieu naturel, à les conforter comme écocitoyen ou à le devenir. L'association débutera son activité courant été 2016.

Contacts : 06 04 40 41 12 – volcantulum@free.fr

Sur facebook : volcantulum

Sports et Loisirs



Comme chaque année, afin de terminer la saison. L'association sports et loisirs de notre commune a organisé le traditionnel et sympathique « week-end Rando ». Une vingtaine de personnes se sont retrouvées à Saint-Menou et son célèbre débredinoire bien connu dans notre région (ce qui a donné matière à de franches rigolades) quelques balades autour du bocage bourbonnais se sont passées dans la bonne humeur générale. Comme chaque année, même le beau temps était de la partie. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine dans un autre site de notre belle région.

Les cours reprendront pour la Gymnastique le lundi 12 et jeudi 15 septembre à 20h00 (salle en face de la mairie), la broderie le mardi 13 de 17 septembre à 19h (salle Madeleine de Chazelles) et le dessin le mercredi 14 septembre à 17h30 au four banal à Persignat.

L'association recherche un professeur pour des cours de pilâtes pour la rentrée de septembre.



Histoire de nos villages

Fête des Voisins (Persignat)



C'est dans la convivialité et la bonne humeur que s'est déroulée samedi 5 juin à Persignat la fête des voisins. Lancer par une bonne initiative, elle permet de développer la cordialité, la convivialité, la bonne humeur, les échanges, un moment de rencontre et de faire connaissance avec ses voisins...

Une cinquantaine de participants, jeunes et moins jeunes, ont pu aussi discuter dans la joie et la bonne humeur. Tous ont apporté leurs spécialités culinaires et en ont fait profiter l'assemblée. Par plusieurs groupes constitués, ils ont pu s'adonner à un petit tournoi de pétanque en toute amitié.

Les fêtards se sont déjà donné rendez-vous pour l'édition 2017



Communauté de Communes Nord Limagne

Communauté de Communes Nord Limagne

158, Grande Rue – BP 23 – 63260 AIGUEPERSE

Tél. 04 73 86 89 80 – Fax 04 73 86 89 81 • www.cc-nordlimagne.fr

La fête des parents



Comme il existe bien des façons de faire plaisir, cette année encore l'équipe professionnelle du multi-accueil Graines de soleil* a choisi de fêter pères et mères de façon originale : elle a convié les familles à un temps de partage.

Le samedi 11 juin, parents, enfants et professionnelles sont venus à la Maison Nord Limagne, dans les locaux du multi-accueil. Les familles ont découvert le matériel éducatif de la structure lors des ateliers en accès libre et ont touché du doigt l'approche pédagogique choisie autour de la libre activité du jeune enfant. L'équipe leur a présenté le jardin floral et odorant des enfants et en a profité pour remercier les parents qui ont donné des plants. Pour clore cette matinée riche en échanges, une maman et une professionnelle ont raconté deux histoires et tous les participants ont dégusté des petites sucreries.

L'équipe du multi-accueil remercie les parents pour leur participation.



Accueil de loisirs d'Aubiat

Nadège Beaufol – Directrice ALSH Aubiat – alshaubiat@cc-nordlimagne.fr • 06 30 63 95 33

Cet été, les créations artistiques et ludiques liées à l'environnement seront à l'honneur ainsi que de nombreux autres thèmes : enquête policière, les pays du monde... Les vacances seront aussi agrémentées de sorties pour chaque tranche d'âges : accrobranche, cité des abeilles, parcs de vichy... L'artiste créatrice Alexia COUDERC interviendra également avec les enfants pour fabriquer et décorer un meuble en carton. Pour ce mois de juillet, c'est encore une quarantaine d'enfants inscrits pour vivre des vacances dynamiques et enrichissantes.



À l'accueil de loisirs les mercredis, l'environnement est à l'honneur : réalisation d'une exposition flash sensibilisant le public au jet des déchets dans la nature, construction d'un hôtel à insectes et plantation de légumes et fleurs.



Histoire de nos villages



La petite histoire d'Aubiat

Lors de la dernière édition du bulletin municipal, j'avais analysé l'état de la population de la commune devant le déclenchement des hostilités de 1914. Cette étude montrait une grande stabilité du nombre d'habitants entre 1906 et 1911. Pendant toute la guerre, il n'y a pas eu de recensement. On doit attendre 1921 pour disposer d'une nouvelle étude.

Lieux	1911 ⁽¹⁾	1921		
	Nbre d'habitants	Nbre d'habitants	Nbre de maisons	Nbre de ménages
Aubiat bourg	446	360	150	122
Chazelles	281	265	86	74
Persignat	222	185	66	56
La Raynaude	26	22	7	7
Mons	25	12	1	2
Montclar	11	11	1	1
Moulin des Cotes	7	0	1	0
Moulin de Lavaur	4	4	1	1
Moulin de Piry	3	3	1	1
Le Creux du lac	5	10	1	1
La Gare	3	3	1	1
Totaux	1033	875	316	266

(1) : Sources Archives Départementales.

Entre 1911 et 1921, Aubiat a perdu 158 habitants (- 15 %). Cette érosion est due à plusieurs facteurs :

1. 53 soldats morts pour la France.
2. Le vieillissement et la disparition des plus anciens.
3. Le non-renouvellement de la population (en 1915 aucun mariage à Aubiat, un seul en 1916).
4. La terrible épidémie de la grippe espagnole durant l'hiver 1918/1919.

On notera qu'en 1921, 50 maisons ne sont pas habitées. Le nombre de naissances repart à partir de la fin des hostilités (15 pour 1920 et 1921) alors que la moyenne annuelle entre 1903 et 1912 était supérieure à 10 naissances par an. En 1921, 21 % des habitants ont plus de 60 ans, 31 % ont entre 40 et 59 ans, 21 % ont entre 20 et 39 ans et 27 % ont moins de 20 ans.

Jean-Claude BRUN

Hommage au Général Caillaud.

AUBIAT - Cérémonie du Samedi 16/04/2016

Commémoration du 153^e anniversaire du combat de Camerone, organisé par l'amicale de la Légion Étrangère du Puy-de-Dôme en Hommage au Général Robert CAILLAUD. Le rendez-vous était donné au cimetière devant le caveau du Général CAILLAUD et pour un dépôt de gerbe au monument aux morts. Tous les habitants étaient conviés ainsi que les membres des associations d'anciens combattants des communes voisines.

À la fin de la cérémonie, un vin d'honneur était offert par la Commune et l'Amicale de la Légion Étrangère au Centre Associatif.

Journée citoyenne à Aubiat



La municipalité d'Aubiat et la commission Bien-Vivre ont organisé le dimanche 17 avril 2016 la première journée éco-citoyenne sur la commune. Un point de rendez-vous avait été donné aux Aubiatois dès 10h à l'ancienne mairie. Après remise de gants, de sacs et malgré les averses, bénévoles et élus se sont répartis dans les trois villages afin de désherber les rues et de collecter les débris abandonnés sur les espaces publics.

Ainsi, ont été éliminés 10 m³ de déchets : bouteilles en verre, bidons plastiques, canettes métalliques, emballages en carton, mégots, bidons plastiques ... Plusieurs décharges sauvages très localisées ont été découvertes, dans des lieux à l'abri des regards. Les participants à cette journée ont été invités à partager, à midi, une paëlla offerte par la municipalité et de délicieuses crêpes étaient proposées, en fin d'après-midi, par M. Pépin.

Cette première édition éco-citoyenne a réuni près d'une quarantaine de personnes toutes générations confondues où ambiance et bonne humeur étaient aussi au rendez-vous malgré une météo peu clémente.

...L'opération sera reconduite en 2017.

Quelques informations sur la durée de vie des déchets :

Papier : 3 mois Peau de banane : 6 mois
Journal : 1 an Filtre de cigarette : 2 ans
Chewing gum : 5 ans
Canette en aluminium : 10 à 100 ans
Plastiques : 100 à 1 000 ans
Cartes téléphoniques : 1 000 ans
Verre : 4 000 ans



COLLECTE DES PILES

Du 25 janvier au 5 février, les écoles ont participé à une collecte de piles usagées en partenariat avec le Syndicat du Bois de l'Aumône.

L'objectif de cette collecte était de permettre le recyclage des piles et d'éviter ainsi de jeter à la poubelle des objets dangereux pour l'environnement. En plus, l'école qui récoltait le plus de piles, gagnait un spectacle.

Cinq écoles ont participé à cette opération dont les écoles d'Aubiat et de Chazelles. Le spectacle « **Elemen'terre mon cher Watson** » a été gagné par l'école d'Aubiat qui a collecté 116 kg de piles soit environ 2,2 kg par élève. L'école de Chazelles arrive en 2^e position avec 75 kilos de piles collectées soit environ 1,8 kg par élève. Les élèves de l'école ont également vu le spectacle qui a eu lieu à la salle des fêtes d'Aubiat.

Chaque classe de maternelle a remporté un album illustré intitulé « La grande nuit » et les classes élémentaires ont remporté un CD-Rom intitulé « Les énergies et les déchets ».

Nous tenons à remercier les familles pour leur participation.



**PILES
ET ACCUMULATEURS**



Le 29 avril 2016, les élèves des écoles Aubiat / Chazelles, ont proposé aux familles un concert intitulé ENSEMBLE. Il s'est déroulé au Centre Associatif d'Aubiat. Les élèves avaient travaillé un répertoire de onze chansons avec différentes techniques : un medley, un chant en canon... le tout interprété avec talent ! Ils ont pu ainsi montrer à leurs familles que le travail d'une année scolaire avait abouti à la réalisation d'un projet choral ambitieux et exigeant permettant de prendre plaisir à chanter ensemble. À la fin du concert, l'école a offert un rafraîchissement bien mérité aux chanteurs.

Dans le cadre du « Réseau Lumière », les élèves des écoles Aubiat/Chazelles, ont pu participer à deux événements.

Mais qu'est ce que le « Réseau Lumière » ?

La notion de réseau permet aux écoles éligibles de se regrouper pour mettre en œuvre ensemble des projets éducatifs originaux et de faire ainsi bénéficier les élèves de situations diversifiées, d'environnements plus riches, et permet de travailler ensemble, améliorer la réussite des élèves.

Quelles étaient les manifestations ?



> Le 8 avril 2016 les élèves ont participé à la rencontre chorale intitulée CHORALIMAGNE. Cette rencontre s'est déroulée à la salle des fêtes d'Effiat durant 3 jours. Elle a regroupé 10 écoles ce qui représente 666 élèves. Les élèves ont pu partager ensemble des moments conviviaux à la fois autour du chant (chants communs et mini-concerts de chaque classe) et de la danse.

> Le 24 mai 2016 une rencontre sportive s'est déroulée à Vensat. Durant cette



matinée, 580 élèves étaient réunis pour un biathlon (course + lancer), une randonnée et un parcours d'équilibre pour les maternelles.



> Le 20 mai 2016, les élèves des écoles Aubiat/Chazelles ont assisté au spectacle ELEMEN'TERRE MON CHER WATSON. Ce spectacle a été offert aux gagnants du concours organisé par le Syndicat du Bois de l'Aumône lors d'une collecte de piles usagées. L'artiste a abordé avec beaucoup d'humour le thème des déchets et l'importance du recyclage. Durant une heure, il a donné vie à des objets destinés à être jetés.



> Le vendredi 27 mai 2016, les élèves des écoles Aubiat/Chazelles ont réalisé leur sortie de fin d'année avec une visite animée du château de Murol et une visite guidée du site Troglodyte de Jonas. Ils ont pu ainsi finaliser une année de travail sur le thème des Châteaux forts.



> Le 24 mars 2016, les élèves de l'école d'Aubiat sont allés visiter la Tour de l'Horloge à Riom avec un guide du service patrimoine de la ville. Ils ont ainsi découvert l'architecture de ce monument ainsi que la vue panoramique sur la ville et ses alentours. Ensuite, ils ont participé à un atelier où ils ont fabriqué une gargouille.

TAP / NAP



Concours du Robinson Crusôé

Actualité des TAP

Mardi 17 mai : 4 dessinateurs récompensés pour le concours organisé par scolarest : « robinson CRUSOE » : dessine un perroquet.

Luna COMMANDOIRE (GS) et Louise DUFOUR (CP) à l'école d'Aubiat, Tristan POUGHET (CE1) et Maylis GRENIER (CM1) à l'école de Chazelles ont gagné chacun 2 places de cinéma pour le film Robinson CRUSOE.



Concours de Kapla

Visite des Pompiers

Mardi 22 mars, les pompiers d'Aubiat ont rendu visite aux enfants des classes de GS et CP durant les TAP à l'école Maurice Genest. L'intention de Sandrine BRUNO et Florian FOURNET FAYARD étaient de sensibiliser les enfants aux gestes simples de survie et aux numéros d'appel d'urgence. De nombreux conseils de sécurité ont été prodigués de manière ludique, sensibiliser et éduquer à la protection de tous.

À Chazelles, ce même jour, la classe des CE a aussi bénéficié des informations destinées à la sécurité. De nombreux ateliers de pratique ont été mis en place. À la fin de cette journée, chaque enfant a reçu son diplôme de pompier.



Voici quelques photos prises pendant les TAP à Chazelles lors de la dernière période

Les perles à souder avec les chatons star



Les boîtes à mots d'amour avec les CM



On participe et on gagne aux TAP de Chazelles

Les enfants de l'école de Chazelles ont participé au concours « Belle et Sébastien » proposé par le fournisseur des repas « Scolarest ». Les participants devaient dessiner la montagne de Belle et Sébastien. De nombreux lauréats : 9 enfants ont reçu une affiche du film : BAUDRY Naomi, BARDIN Mathéo, JOUBERT Zoé, MANCA Alyssa, BOVIN Morgan, GORCE Liliana, BELLACHE LARUE Eliot, CARCENAC Lucie, TRIBALAT Jules Lucie. Une place de cinéma a été gagnée par Joseph BOUHIER. Tous ont hâte de participer à une autre action pendant les TAP.



2, route de Riom
63260 Aigueperse
04.73.38.52.99
fabien.pinon@a2eg.fr



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
INDUSTRIELLE / TERTIAIRE
BÂTIMENT – DÉPANNAGE
RÉSEAU INFORMATIQUE
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE
MISE EN CONFORMITÉ

Entreprise
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
CARVALHO José
6, chemin des Grosbosts
63200 RIOM
Tél. 04 63 63 52 28 – Fax 04 73 64 07 23
Email : eurl.carvalhojose@gmail.com

LTP **LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS**
*Terrassement - TP
V.R.D. - LOCATION*
BENOÎT KATZENFORT
27, RUE DES VIGNES 63260 AIGUEPERSE
TÉL. : 06.07.63.56.58
limagne.travaux.publics@wanadoo.fr

Chasseur de Toit
Un mandataire
à votre service
On cherche et trouve
pour vous
le bien de vos rêves !!!
06 61 69 81 63
jlaubreton@yahoo.fr



Grégory DELEPINE sarl
COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ
NEUF
RESTAURATION
ORNEMENTATION
44 bis, allée de la Chapelle – BP 18
63260 AIGUEPERSE
Tél. 04 73 63 61 82 – Fax 04 73 97 96 55
delepine-couverture@wanadoo.fr

ADMR
En référence du service à la personne
*Facilitez-vous
la vie avec notre offre
de services*

- Aide à domicile : ménage, repassage, préparation repas
- Aide à la personne âgée, handicapée, garde de jour, de nuit
- Aide à domicile auprès des familles, garde d'enfants

Fédération ADMR du Puy-de-Dôme
La Pardieu - 44, rue Joseph Desaynard CS 60042
63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Contactez-nous au 04 73 28 00 00
mail.info.fede63@admr.org






Madame est servie !
Toujours plus proche des particuliers, Colas Rhône-Alpes Auvergne réalise vos chemins en enrobés classiques ou de couleur et vos aménagements privés : bordures, murs en pierre, dalles béton...
AGENCE DE GERZAT
4 Rue André Marie Ampère 63360 GERZAT
Tél : 04 73 69 96 30 - Fax : 04 73 69 96 30
COLAS
Rhône-Alpes Auvergne



VEOLIA Ressourcer le monde



Direction de Secteur Auvergne
216 avenue Jean Mermoz
63 000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 98 33 33



RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS